

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	52	56

Date de la convocation
6 mai 2026

Numéro de la délibération
26-12

Objet de la délibération

Délégation de
pouvoir au Président

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le six mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROY, Président.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Stéphanie ALVES (Rouvray-Ste-Croix), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), Martial SAVOURE-LEJEUNE (suppléant de Thierry DARDALHON - Cercottes), René DAUDIN (Artenay), Florine DELBARRE (Huêtretre), Magali BEAUD'HUY (suppléante de Patrick GIRARDET - Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Denis LAVOLLÉE (Boulay-les-Barres), Fabienne LEGRAND (Sougy), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (suppléant de Lorraine MARTEAU - Trinay), Myriam MATTIA-TALBO (Artenay), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Odile PINET (Patay), Nathalie REDIN (Bucy-le-Roi), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Virginie SICARD (Gémigny), Christophe LEFEBVRE (suppléant de Sandrine SIMON - Boulay-les-Barres), Sylvie VALENTIN (Villamblain), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Anne BOUGRAIN (Coulmiers), Aurore CARO (Meung/Loire), Édith CHARDON (Tavers), Valérie RICHARD (suppléante de Yohann CHESNEAU - Binas), Jean-Marie CORNIERE (suppléant de Florence CHEVRIER - Dry), Claudie COUTURE (Villermain), Jonathan DEROSIER (Meung-sur-Loire), Christophe DEWAELE (St-Ay), Léane FARINA JAVOY (Mézières-lez-Cléry), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Marie-Françoise QUÉRÉ (suppléante de Jean-Luc FOURNIER - St-Ay), Christine FRAMBOISIER (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Grégory GONET (Messas), Frank HOVORKA (Beaugency), Brigitte LASNE-DARTIAILH (Baule), Baptiste LIGOUY (St-Laurent-des-Bois), Maryline MACEDO (Lailly-en-Val), Bernadette BESNARD (suppléante de Michèle MAZY-VILAIN - Le Bardou), Vincent MENU (Cléry-St-André), Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce), Aurélien PROVOST (Beauce-la-Romaine), Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés), Sandrine MONTIGNY (suppléante de François-Marie VAUXION - Cléry-St-André), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epièdes-en-Beauce), Laurence CHERON-CHESNEAU (suppléante de Steven YVON),

A donné pouvoir :

Yves FROISSART (Beaugency) à Frank HOVORKA (Beaugency),
Martine LEFAUCHEUX (Gidy) à Annick BUISSON (Gidy),
Virginie PAROU (Sougy) à Fabienne LEGRAND (Sougy),
Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Grégory GONET (Messas).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Murielle SALMON (Bricy), Gildas LEVESQUE (Tournois), Nathalie BIANCHI (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtretre), Franck CASSONNET (La Chapelle-Onzerain), Jean-Marc RIQUET (Chevilly), David JACQUET (Artenay), Véronique DEFAY (Coinces), Charles PIERRE-LOUIS (Bucy-St-Liphard), Cyrille CHATEIGNER (Patay).

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260521-26_12-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	52	56

Date de la convocation
6 mai 2026

Numéro de la délibération
26-12

Objet de la délibération

Délégation de pouvoir au Président

Les délégués suppléants de la CCTVL : Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Isabelle GRAVRAND (Tavers), Manuela DELACOUR (Messas), Stéphane GAULTIER (Lailly-en-Val), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Matthieu LE ROYET (Rozières-en-Beauce), Éric COUADIER (Mareau-aux-Prés), Carole LESELLIER (Epieds-en-Beauce),

Ainsi que : Isabelle BRIARD (St-Ay), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce).

Dans un souci de favoriser une bonne administration du PETR Pays Loire Beauce ;

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de confier au Président du PETR Pays Loire Beauce les délégations suivantes :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leurs montants ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- D'intenter au nom du PETR Pays Loire Beauce les actions en justice ou de défendre le PETR Pays Loire Beauce dans les actions intentées contre lui,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Pays Loire Beauce dans la limite de 5 000 €,
- De négocier et de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical de 100 000 €, après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires,
- D'autoriser, au nom du PETR Pays Loire Beauce, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

ADOPTÉE

Certifié conforme au Registre des délibérations,



Stéphane ROY
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Dominique LORCET
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260521-26_12-DE

